

Arrondissement de
Montbrison

Guy FRANÇON Cassandre JANVIER Brigitte FERRET Jean Claude MAZUEL
Huguette BADAR Albert RAMBAUD Christelle PETIT Yolande LAROUX
Laurent JOONNEKINDT Gilles BERCET Laurent PERES Guy TISSEUR

Nombre de conseillers élus : 19

Procurations : Antoine ROBERT à Guy FRANÇON

Nombre de conseillers
présents : 12

Dominique MANGEL à Jean Claude MAZUEL

Absents : Martine AVERNA Estelle RIVAL Christian CHAPELLO

Nombre de conseillers
représentés : 2

Dominique JAY Bernadette de LENGAINNE

Secrétaire de séance : Mme FERRET

20190901 TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES MAJORATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION NEGATIVE EN INVESTISSEMENT

La commune souhaite que Saint-Etienne Métropole engage sur le territoire de sa commune un programme de travaux exceptionnels d'eaux pluviales.

S'agissant du financement de ces travaux exceptionnels, il est proposé conformément aux principes énoncés par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), que l'attribution de compensation négative en investissement de la commune de Saint-Bonnet-les-Oules puisse être majorée du montant nécessaire au complément de financement de l'opération exceptionnelle.

Le besoin complémentaire s'élevant à 66 300 €, il est proposé de majorer l'attribution de compensation négative en investissement de la commune de Saint-Bonnet-les-Oules d'un montant de 66 300 € en 2019.

Cette proposition présentée à la CLECT réunie le 10 juillet 2019, a reçu un avis favorable.

APPROBATION UNANIME

20190902 TRAVAUX EXCEPTIONNELS DE VOIRIE COMMUNE DE SAINT-BONNET-LES-OULES – MAJORATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION NEGATIVE DE FONCTIONNEMENT ET MAJORATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION NEGATIVE EN INVESTISSEMENT

La commune souhaite aujourd'hui que Saint-Etienne Métropole engage sur le territoire de sa commune un programme de travaux exceptionnels de voirie.

S'agissant du financement de ces travaux exceptionnels, il est proposé conformément aux principes énoncés par la CLECT, que l'attribution de compensation communale puisse être prélevée du montant nécessaire au complément de financement de l'opération exceptionnelle.

Cette procédure relève de l'article 1609 nonies C (1°bis du V) du Code Général des Impôts selon lequel le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal de la commune-membre intéressée.

Le besoin complémentaire s'élevant à 552 000 €, hors FCTVA, et la commune ayant choisi un financement en une fois sans recours à l'emprunt pour un montant de 413 800 € et en plusieurs fois avec recours à l'emprunt pour un montant de 138 200 €, il est proposé de modifier les attributions de compensation (AC) en fonctionnement et en investissement comme suit :

Commune de Saint-Bonnet-Les-Oules	En 2019	De 2020 à 2038
Majoration de l'AC négative de fonctionnement	726 €	726 €
Majoration de l'AC négative d'investissement	420 710 €	6 910 €

Cette proposition présentée à la CLECT réunie le 10 juillet 2019, a reçu un avis favorable.

APPROBATION UNANIME

2019093 DECISION MODIFICATIVE 3 CREATION DU PROGRAMME ADRESSAGE

Diminution du programme Acquisitions foncières pour 5 000 €

Ouverture du programme Adressage pour 5 000 €

APPROBATION UNANIME

20191004 DECISION MODIFICATIVE 4 CREATION DU PROGRAMME SOLDE MAÎTRISE D'ŒUVRE BOURG

Diminution du programme Acquisitions foncières pour 270 €

Ouverture du programme Solde Maîtrise d'œuvre Bourg pour 270 €

APPROBATION UNANIME

20190905 SUPPRESSION D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET ET CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET – SERVICE ADMINISTRATIF

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique avoir contacté le comité technique intercommunal pour suppression d'un poste administratif à temps non complet et création d'un poste administratif à temps complet à effet du 2 septembre 2019. Par retour en date du 29 mai 2019, le comité technique intercommunal a émis un avis favorable.

Il convient aujourd'hui de modifier le tableau des effectifs pour permettre la création du poste d'adjoint administratif au 2 septembre 2019 à temps complet.

APPROBATION UNANIME

20190906 VŒU CONTRE LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE LIBRE ECHANGE ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LES ETATS DU MERCOSUR D'AMERIQUE LATINE

Monsieur le Maire explique qu'un accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le MERCOSUR a été conclu le 28 juin 2019 à Bruxelles.

Cet accord aura pour conséquences d'importer en France notamment, des produits (notamment des milliers de viande bovine mais aussi le sucre, les biocarburants, la viande de volaille) dont la qualité et la traçabilité ne seraient pas garantie (OGM, antibiotiques, hormones de croissance...) et placera les agriculteurs et les éleveurs français face à une concurrence déloyale.

Il en va de l'avenir des filières agricoles entières et du modèle français d'élevage fondés sur des dizaines de milliers d'exploitations familiales et des exigences de qualité alimentaire.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée délibérante de dénoncer les termes de ce traité et de demander aux parlementaires de ne pas l'approuver ainsi qu'au Président de la République de ne pas le ratifier.

APPROBATION UNANIME

20190907 DUREE D'AMORTISSEMENT QUANT A L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle la délibération 20190201 portant procédure de révision libre de l'attribution de compensation – transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie imputation d'une partie de l'AC en investissement. Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de fixer la durée d'amortissement de cette AC.

AMORTISSEMENT en une fois

DIVERS

Point sur les chantiers en cours

Prochain Conseil municipal Mardi 15 octobre 2019 à 19h